

**R E P U B L I Q U E   D U   C A M E R O U N**  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 2023**

**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

**CHAPITRE 43**

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA  
FEMME ET DE LA FAMILLE**

**VERSION FRANCAISE**



# SOMMAIRE

---

<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>5</b>
-------------------------	----------

## **PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE** **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	22
3.3.	PERSPECTIVES	25
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	27
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	28

## **DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES** **31**

6.	<b>PROGRAMME 140: AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES</b>	<b>35</b>
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	39
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	40
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	45
7.	<b>PROGRAMME 141: PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE</b>	<b>47</b>
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	49
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	52
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	52
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	59
8.	<b>PROGRAMME 142: DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT</b>	<b>61</b>
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	63
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	65

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	66
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	73
9.	<b>PROGRAMME 143:</b> APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	75
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	77
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	79
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	80
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	93

## NOTE EXPLICATIVE

---

La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques définit un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État. Celui-ci introduit la gestion axée sur les résultats dans les finances publiques par l'institutionnalisation de la budgétisation par programme.

L'article 13 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la Loi de Finances de l'année fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ». Cet article induit l'élaboration et la présentation des Projets de Performance Annuel (PPA). C'est depuis la loi de finances 2013 que les demandes budgétaires des ministères et institutions sont exprimées et motivées par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

Après une première période triennale consacrée à l'appropriation de l'esprit de la réforme par les personnels, le deuxième triennat, qui s'est achevé en 2018 a permis d'asseoir définitivement la culture de la gestion axée sur les résultats au MINPROFF. Aussi, à la suite de l'alignement de son Cadre Stratégique de Performance à la SND30, les CDMT 2022-2024, 2023-2025 ont été élaborés. Le Projet de Performance du MINPROFF au titre de l'exercice 2023 présente le bilan 2021-2022 et dégage les perspectives, avec en toile de fond la contribution à l'atteinte des objectifs découlant des cadres programmatiques du gouvernement notamment la Politique Nationale Genre (PNG) et les autres cadres stratégiques. Il est articulé autour de trois parties :

- la synthèse de la stratégie, qui met en exergue la contribution attendue du MINPROFF dans les stratégies développées par le gouvernement, notamment la SND30. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du MINPROFF et la déclinaison de son cadre logique de la performance ;
- le contenu des programmes, présente les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et leurs cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;
- le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagements et en crédits de paiements.



**PREMIERE PARTIE**  
**SYNTHESE DE LA STRATEGIE**



## ■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a été créé par Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. Le Décret N°2012/638 du 21 décembre 2012 fixe son organisation. Les priorités nationales, définies par le Gouvernement sont contenues dans la Vision de Développement du Cameroun à l'horizon 2035 et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Leur mise en œuvre se décline en termes de planification et de programmation, de budgétisation et suivi/évaluation des actions et activités. Les actions du MINPROFF s'inscrivent pour l'essentiel dans le « pilier » développement du capital humain et du bien être, notamment en matières :

- d'éducation formation et employabilité ;
- de santé et nutrition ;
- du bien être ;
- d'accès aux facilités sociales de base ;
- de protection sociale.

A cet effet, les priorités du MINPROFF consistent à :

- renforcer la promotion et la protection des droits de la femme ;
- promouvoir l'égalité hommes/femmes dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- œuvrer pour l'autonomisation économique de la femme ;
- promouvoir le développement de la famille comme institution sociale ;
- renforcer la promotion et la protection des droits de l'enfant.

Le MINPROFF, à travers ses différents axes d'intervention, rejoint l'axe stratégique N°4 de la PNG qui a pour objectif de Promouvoir un environnement juridique et socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)

La prise en compte du genre dans le Sous-Secteur de Promotion de la femme et de la famille s'appuie sur les programmes 140, 141,142.

## ■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le MINPROFF est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. A ce titre, il est chargé :

- de veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- de veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités ;
- d'étudier et de soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activités ;
- d'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille ;
- d'étudier et de proposer les mesures visant à la promotion et la protection des droits de l'enfant.

d'assurer la liaison entre le Gouvernement et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes (ONUFEMMES), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ainsi qu'avec toutes les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme. Il exerce la tutelle sur les structures de formation féminine, à l'exclusion des établissements relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

### ■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

#### ■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

le bilan technique des programmes au titre des exercices 2021 et 2022 se présente comme suit:

#### **En 2021**

Les principales réalisations du MINPROFF ont porté sur :

- la promotion de la femme et du genre ;
- le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant ;
- l'appui institutionnel et la gouvernance.

#### **Promotion de la femme et du genre**

La mise en œuvre de ce programme dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale, s'est traduite au cours de l'exercice **2021** par quatre actions :

- promotion et protection des droits de la femme ;
- institutionnalisation du genre ;
- autonomisation économique de la femme ;
- renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme et de la famille.

S'agissant de la **promotion et de la protection des droits de la femme**, les activités suivantes ont été menées:

- l'accompagnement et la prise en charge de **2516** femmes dans les centres d'accueil de femmes en détresse ;
- la vulgarisation des cadres opérationnels de promotion et de protection des droits de la femme auprès de **9.012.398** personnes ;
- l'organisation de **10** campagnes de promotion de la paix, du multiculturalisme et du vivre ensemble et sensibilisation contre les messages de haine et de radicalisation ;
- le renforcement des capacités des OSC sur la gestion des violations des droits humains et des VBG dans le cadre de la consolidation de la paix ;
- l'appui à l'organisation de la Convention nationale des femmes pour la paix au Cameroun ;
- l'organisation d'une Conférence virtuelle sur la paix en partenariat avec le Réseau National des femmes leaders pour la transformation de l'Afrique, Chapitre du Cameroun( AWLN237 ) ;
- l'élaboration et la finalisation de la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, du Plan d'action National de lutte contre les MGF et du Cahier de charges des Comités locaux ;

- la redynamisation des comités locaux de lutte contre les MGF ;
- l'appui aux activités du Réseau national des femmes leaders pour la transformation de l'Afrique, Chapitre du Cameroun (AWLN 237), ainsi que le renforcement de leurs capacités ;
- l'actualisation du Plan d'action national de mise œuvre de la Résolution 1325 et Connexes.

En matière d'**institutionnalisation du genre**, les principales réalisations ont concerné :

- l'actualisation, l'édition et la vulgarisation du Cahier des Charges des Points Focaux Genre ;
- l'actualisation de la PNG ;
- la contribution à l'élaboration du Document de budgétisation sensible au genre annexé à la Loi des Finances et l'élaboration du Guide y afférent ;
- la sensibilisation de **109** acteurs de la chaîne PPBS issus des administrations publiques sur la programmation et la budgétisation sensible au genre ;
- l'actualisation de la PNG et de son plan d'action multisectoriel de mise en œuvre ;
- l'élaboration de la 5ème édition du Palmarès genre des administrations publiques et parapubliques ;
- la sensibilisation de **60** membres du Parlement en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques ;
- la sensibilisation de **150** Leaders communautaires et traditionnels sur l'Education des filles ;
- l'élaboration des outils d'intégration du genre dans les plans communaux et régionaux de développement.

L'**autonomisation économique de la femme** s'est traduite par des actions spécifiques visant à renforcer le pouvoir économique des femmes par la promotion de l'entrepreneuriat et la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, les activités suivantes méritent d'être évoquées:

- la formation de **40.112** filles et femmes en entrepreneuriat et gestion des AGR ;
- l'octroi du matériel agricole à **217** femmes, d'appuis financiers à **376** femmes et **102** groupes de femmes pour la mise en place des AGR ;
- le renforcement des capacités de **26** personnels dont les Chefs de service régionaux de la Promotion Economique en Entrepreneuriat et Développement Personnel ;
- l'appui à la résilience socioéconomique de **4599** femmes et filles face à la COVID-19 ;
- la vulgarisation de la plaquette bilingue des Programmes et Projets économiques en faveur des femmes en particulier celles vivant en milieu rural ;
- l'accompagnement au regroupement des femmes et leur formation à la conservation et à la transformation des denrées alimentaires ;
- la communication pour le changement social et comportemental avec les Leaders communautaires sur les droits fonciers et l'entrepreneuriat ;
- la participation et l'appui à l'organisation des foires en faveur des femmes entrepreneurs et des associations féminines (FOTRAC CEMAC, FICOTA, FEBASY, FAFE, SIARC etc.) ;

En matière de **renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme et de la famille**, il s'est agi de :

- la construction des CPFF de Dzens et de NKambe ;
- la réhabilitation des CPFF de Mbalmayo, Mouanko, Bamenda2, Sa'a, Esse, Batouri, Doumé et Garoua ;
- la sécurisation des CPFF de Kousseri, Limbé et Buea ;
- l'équipement des CPFF de Mouanko, Yaoundé3, Mundemba, Ambam, Meiganga, Sangmelima, Mvangan, Mayo-Baleo, Eséka, Bourha, Pouma, Eyumudjock, Ndop,

Koutaba et Meyomessi.

### Développement de la famille et protection des droits de l'enfant

Afin de prévenir les dysfonctionnements au sein des familles au Cameroun, les principales réalisations en matière de **promotion et protection de la famille** ont porté sur :

- l'appui à la célébration collective de **1 721** mariages;
- l'appui multiforme à la réalisation des Activités Génératrices des Revenus des veuves (**2928** veuves ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur la création des AGR et **791** d'un appui financier ou matériel pour la mise en place d'une AGR;
- l'octroi des aides et secours à **3 171** familles et personnes indigentes et nécessiteuses ;
- la sensibilisation de **4 601 751** familles sur la lutte contre les violences conjugales, domestiques et familiales ;
- l'organisation des sessions d'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale pour **5 896** personnes ;
- la mobilisation de **3.142.781** personnes pour la promotion de la paix, du vivre ensemble et l'usage responsable des réseaux sociaux ;
- la sensibilisation de **2 826** personnes sur la traite et le trafic des êtres humains ;
- la sensibilisation de **1 398** veuves sur leurs droits ;
- l'élaboration du Guide d'accompagnement juridique de veuves.

En ce qui concerne **la mobilisation des communautés pour la promotion de la santé et les Pratiques Familiales Essentielles**, les principales réalisations sont les suivantes:

- la lutte contre les fistules obstétricales et la lutte contre la propagation de la COVID-19, soit **1.351.533** familles mobilisées ;
- l'élaboration et la validation du référentiel d'Education Complète à la Sexualité pour les CPFF, la formation de **25** personnels et la sensibilisation de **2885** apprenant(e)s en la matière ;
- la sensibilisation d'au moins **100** apprenant(e)s des CPFF du Département du Mfoundi sur le VIH/SIDA et les IST.

Les principales réalisations en matière de **promotion et de protection des droits de l'enfant** ont porté sur:

- la sensibilisation de **2.987.451** personnes sur les instruments juridiques et mécanismes de protection des droits de l'enfant ;
- l'appui à l'établissement de **3 000** actes de naissance au profit des enfants dans la Commune de Nguemendouga ;
- l'aménagement du site devant abriter la ligne d'assistance aux enfants et l'acquisition du matériel;
- la mise en place des Child desks dans les Unités de Police et de Gendarmerie dans les Communes de Meiganga, Bertoua II, Garoua-Boulaï, Bétaré-Oya (Est) ; Mayo- Oulo (Nord) Mokolo, Gazawa (Extrême-Nord), pour un traitement approprié et spécifique des requêtes impliquant les enfants ;
- la mise en place des services intégrés pour la prise en charge holistique des enfants victimes de violences dans les communes de Bertoua II, Bétaré-Oya, Garoua Boulai, Mandjou, Mbanga, Nkongsamba, Loum, Buea, Nguti, Babadjou, Santa, Bamenda 1<sup>er</sup>, Fogo-Tongo ;
- la poursuite de l'élaboration du document unique valant 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rapports périodiques de mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et du rapport Initial du Protocole Facultatif à la CDE concernant l'implication des enfants dans les

conflits armés

- l'élaboration des outils du programme de parentalité positive (Document d'Orientation du Programme et le Guide d'accompagnement du facilitateur).

### Appui Institutionnel et Gouvernance

En ce qui concerne le programme support dont l'objectif est de renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles, des résultats ci-après ont été obtenus à travers les actions suivantes :

- la coordination des activités des programmes ;
- la tenue de 48 réunions hebdomadaires de coordination administrative ;
- la tenue des réunions semestrielles et annuelles de la Feuille de Route, du Plan d'action et de la Lettre de Mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour l'exercice 2021 ;
- la visite des Services ;
- l'actualisation des outils de pilotage de la performance. ;
- la tenue de la Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux, Déconcentrés et des Unités Techniques Spécialisées ;
- l'actualisation du CDMT 2022-2024 ;
- la revue et rationalisation des activités des Programmes du MINPROFF ;
- l'élaboration du Plan d'Actions du MINPROFF 2021 ;
- l'élaboration du nouveau cadre stratégique de performance du MINPROFF aligné à la SND30 ;
- l'élaboration du Projet de Performance Annuel (PPA) 2022 ;
- l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020 ;
- le suivi des engagements budgétaires et l'accompagnement des ordonnateurs ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution du budget.
- la budgétisation des dépenses de l'exercice 2022 du chapitre 43 (production du PTA) et le passage du MINPROFF pour la justification de cette budgétisation au MINFI, à l'Assemblée Nationale et au Sénat ;
- l'opérationnalisation de la base des données statistiques de genre en ligne au Cameroun ;
- la contribution à l'assurance qualité de l'intégration du genre dans toutes les opérations de recensement et d'enquêtes ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Profil Genre du Cameroun ;
- l'équipement des Services Centraux et Régionaux en charge des statistiques en matériels informatiques pour la collecte et le traitement des données ;
- la réhabilitation de la Délégation Départementale du Mayo-Banyo et des Délégations d'arrondissements de Muyuka et de Douala 5<sup>eme</sup> ;
- l'équipement de la Délégation Régionale du Nord-ouest, des Délégations Départementales du Dja et Lobo, Faro, Nyong et So'o, Mayo-Banyo, des Délégations d'arrondissements de Douala 1er, Biwong-Bulu, Bipindi, Garoua-Boulaï et Batchenga ;
- l'acquisition d'ordinateurs pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- l'acquisition de **15** motos tout-terrain pour les Services Déconcentrés ;
- l'acquisition de **05** véhicules pick-up pour les Délégations Régionales de l'Ouest, l'Est, Sud, Sud- ouest et Nord-ouest et de **02** véhicules berlines ;
- la formation bilingue de **24** personnels des services centraux du ministère ;
- le renforcement des capacités de **03** traducteurs ;
- la formation de **01** personnel en Master Professionnel en Traduction ;
- la formation de **01** personnel en Master Professionnel en Management Public ;

- le perfectionnement de 03 personnels en Gouvernance Informationnelle ;
- le renforcement des capacités de **08** personnels sur le thème « administrer le système de gestion et d'archivage des documents pour les activités centrales et les dossiers des unités organisationnelles » ;
- le renforcement des capacités de **80** personnels en Ethique, Déontologie professionnelle et Rédaction administrative ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation et de recrutement ;
- l'actualisation du fichier solde et personnel de l'Etat ;
- la mise à jour et l'animation permanente du site Web du MINPROFF ;
- la maintenance du parc informatique du MINPROFF ;
- la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive ;
- la conception d'une cartographie du parc informatique au niveau central ;
- l'organisation des missions d'inspection dans **56** Structures Déconcentrées et UTS et élaboration de **20** rapports y afférents ;
- la sensibilisation de **548** personnels sur les méfaits de la corruption ;
- la consolidation et la validation de la cartographie des risques de corruption ;
- l'élaboration du rapport 2020 du MINPROFF de lutte contre la corruption ;
- l'organisation des réunions de coordination de la Cellule de lutte contre la corruption ;
- la principale activité réalisée est la préparation des projets de texte ;
- la production de **03** numéros de « Femmes et Familles Magazine » ;
- la couverture médiatique des activités du Ministère.

En 2022

En cohérence avec les orientations contenues dans la SND30 et conformément à son nouveau cadre stratégique de performance, les interventions du MINPROFF s'articulent désormais autour de quatre (04) programmes à savoir :

- programme 140 : Autonomisation économique des femmes ;
- programme 141 : Promotion sociale de la femme et du genre ;
- programme 142 : Développement de la famille et protection des droits de l'enfant ;
- programme 143 : Appui institutionnel et gouvernance.

Autonomisation économique des femmes

En 2022, le volet **autonomisation économique des femmes** a été érigé en un programme qui se décline en quatre actions, à savoir :

- Renforcement de l'employabilité des femmes ;
- Développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural ;
- Appui aux femmes exerçant dans le commerce informel.

En ce qui concerne le **renforcement de l'employabilité des femmes**, les activités suivantes ont été menées :

- l'appui à l'insertion socioéconomique de **614** femmes et filles formées dans les CPFF ;
- le renforcement des capacités et appui à l'installation de **240** femmes et jeunes filles en agriculture, élevage, alphabétisation fonctionnelle et artisanat dans les localités de Mogodé, Amchidé, Batibo, Belo, Nguti et Idenau, dans le cadre du Projet CERF ;
- la formation et appui à l'installation de **3618** jeunes filles déplacées internes, réfugiées et populations hostes dans les domaines de la couture, des TIC, de l'agropastoral et du petit commerce, dans les CPFF et espace de cohésion des femmes de Buéa, Bamenda

2<sup>ème</sup>, Yaoundé 6<sup>ème</sup>, Mora, Mokolo, Minawao, Douala, Bertoua et Ngam, dans le cadre du Projet Second Chance Education ;

- la construction en cours du CPFF de Garoua-Boulai ;
- la réhabilitation des CPFF de Bipindi, Minta, Tignere, Tcholiré, Bangem. Kumba, Abong-Mbang, Banyo, Tibati, Meiganga, Mora, Kaelé, Tokombéré, Yagoua, Bafia, Monatéle, Mfou, Edéa, Isanguélé, Kumbo, Fundong, Meyomessala, Sangmelima, Guider, Nkongsamba, Yabassi, Fifinda, Bamusso et Olamze ;
- l'équipement en cours des CPFF d'Esse, Okola, Kombo Itindi, Pette Bandjoun, et Mbouda.

S'agissant du **développement de l'entrepreneuriat féminin**, les activités menées sont :

- la formation de **27 023** filles et femmes en entrepreneuriat et gestion des activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des capacités de **50** femmes sur la propriété intellectuelle et la normalisation ;
- le renforcement des capacités de **25** femmes en entrepreneuriat, éducation financière et sur le packaging ;
- la participation et l'appui à l'organisation des foires en faveur des femmes entrepreneures et des associations féminines ;
- le soutien au développement du football féminin.

Pour ce qui est du **renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural**, les principales activités ci-après ont été menées :

- le renforcement des capacités de **50** femmes sur les procédures d'obtention du titre foncier ;
- l'organisation d'un plaidoyer auprès de **25** leaders traditionnels et religieux en faveur de l'accès des femmes au foncier ;
- l'octroi des appuis en matériel agropastoral à **262** groupes de femmes ;
- l'octroi des appuis financiers à **292** femmes/groupes de femmes pour la mise en place d'une AGR ;

Quant à l'**appui aux femmes exerçant dans le commerce informel**, la principale activité réalisée est le démarrage de l'étude sur l'état des lieux des femmes exerçant dans le commerce informel.

### **Promotion sociale de la femme et du genre**

En matière de promotion et protection des droits de la femme, nous pouvons noter :

- la validation et l'édition de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG
- la validation et l'édition du plan d'action national de lutte contre les mutilations génitales féminines et le Cahier de charge y relatif ;
- la redynamisation des comités locaux de lutte contre les MGF ;
- la redynamisation des plates formes de lutte contre les VBG ;
- l'acquisition des kits de dignités pour les survivantes des 7 espaces/ call center sûrs ;
- l'élaboration de la cartographie des espaces sûrs ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de prise en charge ;
- l'organisation des sessions de sensibilisation de lutte contre les VBG et MGF ;
- l'élaboration des rapports pays sur la mise en œuvre des conventions ratifiées de promotion et protection des droits de la femme
- l'élaboration du programme conjoint sur l'accélération de la prévention des VBG et la

prise en charge holistique des survivantes de VBG au Cameroun :

- la sensibilisation de **2 491 627** personnes dans le cadre de la lutte contre les VBG ;
- l'élaboration du programme conjoint sur la lutte contre les VBG;
- la prise en charge de **969** survivants de VBG.

S'agissant de la promotion du **leadership féminin et de la participation des femmes à la prise de décision**, l'on peut citer parmi les principales actions menées :

- la production de la 5<sup>ème</sup> édition du palmarès genre des administrations publiques et parapubliques ;
- le plaidoyer en vue de la valorisation des compétences féminines en direction du monde de l'entreprise et de la fonction publique ;
- la redynamisation et accompagnement du Réseau des Femmes Leaders pour la transformation de l'Afrique, Chapitre du Cameroun ;
- la relance de la Campagne HeForShe à travers tout le pays, avec un focus sur les entreprises privées et parapubliques.
- les campagnes de sensibilisation des femmes et des filles en vue des inscriptions massives sur les listes électorales ;
- le plaidoyer en direction des partis politiques en vue de la prise en compte du genre lors des élections.

En ce qui concerne **la promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et de sécurité**, les activités ont porté sur :

- la production du plan d'action national de la résolution 1325 et connexes sur Femmes – Paix – Sécurité ;
- l'assistance de **2783** femmes en zone de crise ;
- l'organisation des sessions de renforcement des capacités des journalistes, des web journalistes sur la promotion des droits de la femme en contexte humanitaire, des déplacés internes et des retournés ;
- le renforcement des capacités des IDP à la création des AGR ;
- l'organisation d'une session de renforcement des capacités des femmes médiatrices pour la paix et des jeunes filles, ambassadrices pour la paix ;
- l'organisation d'une session de renforcement des capacités des FMO, des agents communaux et des comités de vigilance sur la promotion des droits de la femme en vue de la promotion de la paix.

Pour ce qui est de **l'Institutionnalisation du Genre**, les activités suivantes ont été conduites :

- l'accompagnement de **10** administrations sur l'intégration du genre dans les cadres stratégiques de performance et les CDMT ;
- la production du Guide d'intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et budgets au Cameroun ;
- l'analyse genre des CDMT ;
- la production de la Politique Nationale Genre.
- l'appropriation du Cahier de charges des Points Focaux genre.

## **Développement de la famille et protection des droits de l'enfant**

En matière de **développement du cadre de promotion et protection de l'institution famille**, l'accent a été mis sur :

- l'octroi des aides et secours à **1 189** familles et personnes indigentes et nécessiteuses ;

- la production et distribution de **3 000** exemplaires du guide d'accompagnement juridique des veuves ;
- la sensibilisation de **4 010** personnes à travers les causeries éducatives sur les droits des veuves ;

Pour ce qui est de **l'intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale**, les activités ci-après ont été réalisées :

- mobilisation de **3.142.855** personnes pour la promotion de la paix, du vivre ensemble et l'usage responsable des réseaux sociaux.
- le suivi de **48** cas dans le cadre de la gestion des conflits ;
- la sensibilisation de **243** personnes à la gestion des conflits conjugaux et familiaux ;
- l'accompagnement de **1 467** personnes bénéficiaires de 24 sessions éducatives sur l'intensification de l'éducation à la vie maritale pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale ;
- la sensibilisation de **983** personnes dans le cadre de l'éducation pré-nuptiale matrimoniale et familiale ;

En ce qui concerne **la mobilisation des communautés pour l'adoption des Pratiques Familiales Essentielles et la demande de services de santé**, les activités suivantes ont été menées :

- la mobilisation de **8.658.123** personnes pour la lutte contre la propagation de la COVID-19 ;
- la traduction et l'édition du référentiel d'Education Complete à la Sexualité (ECS) ;
- l'actualisation de la feuille de route sur les Clubs des Hommes Engagés (CHE) ;
- la mise en place des CHE à Batouri, Bertoua et Meiganga ;
- l'actualisation en cours du plan sectoriel femmes-familles de lutte contre le VIH/Sida et les IST ;
- l'élaboration d'un référentiel sur les normes sociales positives, le genre et la sante de reproduction de la femme et de la fille ;
- la formation de **83** pairs éducateurs (apprenantes des CPFF) en faveur de la lutte contre le VIH/Sida à Garoua, Douala et Limbe ;
- la sensibilisation de **617** personnes sur la prévention du cancer du sein et la diversification alimentaire chez le nourrisson ;
- la sensibilisation de **824** personnes sur le choléra et l'hygiène des mains ;
- la sensibilisation de **936** femmes et filles sur la gestion de l'hygiène menstruelle.

Relativement à **la promotion et protection des droits de l'enfant**, les activités suivantes ont été réalisées :

- l'accompagnement des familles dans l'enregistrement des naissances, soit **4920** actes de naissance produits ;
- la mise en œuvre du programme de parentalité positive ;
- la sensibilisation de **64 000** personnes sur la protection des droits des membres de la famille sur la protection des droits de l'enfant ;
- la sensibilisation de **190** personnes sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille ;
- la production et la distribution de **89** extraits des articles du code pénal relatifs à la protection des droits de l'enfant ;

- la production du guide bilingue d'accompagnement des promoteurs de crèche et halte garderie;
- la production et la traduction du document d'orientation et du guide d'accompagnement du facilitateur sur la parentalité positive.

### Appui institutionnel et gouvernance

En ce qui concerne le programme support dont l'objectif est de renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles, des résultats ci-après ont été obtenus à travers les actions suivantes :

- la visite des Services ;
- la tenue de 30 réunions de coordination ;
- l'actualisation des outils de pilotage de la performance. ;
- la tenue de la Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux, Déconcentrés et des Unités Techniques Spécialisées ;
- l'actualisation du CDMT 2023-2025 ;
- la revue et rationalisation des activités des Programmes du MINPROFF ;
- l'élaboration du Plan d'Actions du MINPROFF 2022 ;
- l'élaboration du Projet de Performance Annuel (PPA) 2023 ;
- l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 ;
- le suivi des engagements budgétaires et l'accompagnement des ordonnateurs ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution du budget.
- la réhabilitation de la Délégation Régionale pour le Centre, des Délégations Départementales du Mayo-Danay, Mayo-Kani, Faro, Vina, Lebialem, Fako, Mvila, Dja-et-Lobo, Haut Nyong, Lom-et-Djerem, Boyo, Bamboutos et de la Délégation d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> ;
- l'équipement de la Délégation Régionale pour l'Ouest, des Délégations Départementales du Haut Nkam, Noun, Koung-khi, Menoua, Bamboutos, Sanaga Maritime, Momo, Bui, Boyo, Ngokentunjia, Kadei, Lom-et-Djerem, Nyong-et-Kelle, Lekie, Océan, Vallée du Ntem, Ndian, Fako, Faro, Mayo-Rey, Mayo-Kani, Mayo-Danay et Mayo-Tsanaga, des Délégations d'arrondissements de Zoetele, Sa'a, Yaoundé 2<sup>er</sup>, Yaoundé 7<sup>eme</sup>, Deuk, Nwa, Ngié, Douala 2<sup>eme</sup>, Douala 4<sup>eme</sup>, Douala 5<sup>eme</sup> et Foubot ;
- l'acquisition d'ordinateurs pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- l'acquisition de **15** motos tout-terrain pour les Services Déconcentrés ;
- la formation bilingue de **40** personnels des services centraux et déconcentrés
- la formation de **03** personnels du Ministère sur le Gestion Prévisionnelle des emplois et des carrières ;
- la formation de **05** secrétaires et assistants de direction sur le thème « Quelle éthique et quelle déontologie pour la performance de nos managers et de nos organisations ;
- le renforcement des capacités de **50** personnels en Ecoute et gestion des conflits matrimoniaux, conjugaux et familiaux ;
- la formation de **06** délégués du personnel au rôle des représentants du personnel dans une organisation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation et de recrutement ;
- l'actualisation du fichier solde et personnels de l'Etat ;
- la réalisation d'une note thématique sur femme et élection 2018 - 2020 ;
- la mise à jour et l'animation permanente du site Web du MINPROFF ;
- la maintenance du parc informatique du MINPROFF ;

- la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive ;
- la formation du personnel à l'utilisation des TIC ;
- l'organisation des missions d'inspection dans **69** Structures Déconcentrées et UTS et l'élaboration de **36** rapports y afférents ;
- les sessions de renforcement des capacités de 31 responsables dans les services déconcentrés du Mfoundi ;
- la formation de 26 responsables des services centraux, déconcentrés et des membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption (CLCC) sur la protection de la fortune publique ;
- la présentation et la vulgarisation de la cartographie des risques de corruption du MINPROFF ;
- la préparation des projets de texte ;
- la production de trois (03) numéros de « Femmes et Familles Magazine » ;
- la couverture médiatique des activités du Ministère ;
- la gestion quotidienne du courrier ;
- l'archivage des documents du MINPROFF.
- le renforcement des capacités du personnel en charge du Courrier « Master Class », organisé par les Archives Nationales (au mois de Juillet) ;
- le renforcement des capacités du personnel au Symposium des Archivistes du Cameroun (Juillet) ;
- l'état des lieux des archives du MINPROFF .

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations techniques du MINPROFF sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS TECHNIQUES
Programme 140 autonomisation économique des femmes	Action 01 : renforcement de l'employabilité des femme	a formation de 40.112 filles et femmes en entrepreneuriat et gestion des AGR ; L'octroi du matériel du matériel agricole à 217
	Action 02 : développement de l'entrepreneuriat féminin	femmes, d'appui financier à 376 femmes et 102 groupes de femmes pour la mise en place des AGR ; le renforcement des capacités de 26 personnels dont les Chefs de service régionaux de la Promotion Economique en Entrepreneuriat et Développement Personnel ; L'appui à la
	Action 03 : renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	résilience socioéconomique de 4599 femmes et filles face à la COVID-19 ; la vulgarisation de la plaquette bilingue des Programmes et Projets économiques en faveur des femmes en particulier celles vivant en milieu rural (nombre) ; L'accompagnement au regroupement des femmes et leur formation à la conservation et à la transformation des denrées alimentaires (nombre) ; la communication pour le changement social et comportemental avec les Leaders communautaires sur les droits fonciers et l'entrepreneuriat (nombre) ; En matière de renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme et de la famille, il s'est agi de : - la construction des CPFF de Dzeng et de NKambe; - la
	Action 04 : appui aux femmes exerçant dans le commerce informel	réhabilitation des CPFF de Mbalmayo, Mouanko, Bamenda2, Sa'a, Esse, Batouri, Doumé et Garoua ; - la sécurisation des CPFF de Kousseri, Limbé et Buea; - l'équipement des CPFF de Mouanko, Yaoundé3, Mundemba, Ambam, Meiganga, Sangmelima, Mvangan, Mayo-Baleo, Eséka, Bourha, Pouma, Eyumudjock, Ndop, Koutaba et Meyomessi.

Programme 141 promotion sociale de la femme et du genre	Action 01 : renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre	l'accompagnement et la prise en charge de 2516 femmes survivantes de VBG dans les centres d'accueil de femmes en détresse ; la vulgarisation des cadres opérationnels de promotion et de protection des droits de la femme auprès de 9 012 398 personnes ; l'organisation de 10 campagnes de promotion de la paix, du multiculturalisme et du vivre ensemble et sensibilisation contre les messages de haine et de radicalisation ; le renforcement des capacités des OSC sur la gestion des violations des droits humains et des VBG dans le cadre de la consolidation de la paix ; l'élaboration et la finalisation de la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, du Plan d'action National de lutte contre les MGF et du Cahier de charges des Comités locaux, l'actualisation du Plan d'action national de mise œuvre de la Résolution 1325 et Connexes, l'actualisation, l'édition et la vulgarisation du Cahier des Charges des Points Focaux Genre des administrations publiques et privées ; la sensibilisation de 109 acteurs de la chaîne PPBS issus des administrations publiques sur la programmation et la budgétisation sensible au genre ; l'actualisation de la PNG et de son plan d'action multisectoriel de mise en œuvre ; l'élaboration de la 5ème édition du Palmarès genre des administrations publiques et parapubliques ; la sensibilisation de 60 membres du Parlement en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques ; la sensibilisation de 150 Leaders communautaires et traditionnels sur l'Education des filles ; l'élaboration des outils d'intégration du genre dans les plans communaux et régionaux de développement ; le suivi de la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.
	Action 02 : promotion et protection des droits de la femme	
	Action 03 promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	
	Action 04 participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	
	Action 05 institutionnalisation du genre	

Programme 142 développement de la famille et protection des droits de l'enfant	Action 01 : développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	L'appui à la célébration collective de 1 721 mariages; l'appui multiforme à la réalisation des Activités Génératrices des Revenus des veuves (2928 veuves ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur la création des AGR et 791 d'un appui financier ou matériel pour la mise en place d'une AGR; l'octroi des aides et secours à 3 171 familles et personnes indigentes et nécessiteuses ; la sensibilisation de 4 601 751 familles sur la lutte contre les violences conjugal, domestique et familiale ; - l'organisation des sessions d'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale pour 5 896 personnes ; la mobilisation de 3.142.781 personnes pour la promotion de la paix, du vivre ensemble et l'usage responsable des réseaux sociaux ; la sensibilisation de 2 826 personnes sur la traite et le trafic des êtres humains ; la sensibilisation de 1 398 veuves sur leurs droits ; l'élaboration du Guide d'accompagnement juridique de veuves, la lutte contre les fistules obstétricales et la lutte contre la propagation de la COVID19, soit 1.351.533 personnes mobilisées ; la sensibilisation de 2.987.451 personnes sur les instruments juridiques et mécanismes de protection des droits de l'enfant ; l'appui à l'établissement de 12 000 actes de naissance au profit des enfants.
	Action 02 : intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	
	Action 03 : mobilisation des communautés pour l'adoption des pfe et la demande de services de santé	
	Action 04 : promotion et protection des droits de l'enfant	
	Action 05 : renforcement des capacités économiques des familles vulnérables	

### 3.2. BILAN FINANCIER

#### Bilan financier 2021

		DOTATIONS INITIALES		DOTATIONS REVISEES		ENGAGEMENT (AE)	PAIEMENTS (CP)	TAUX CP (%)
		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT			
43	MINPROFF							
573	DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	1 589 509 000	1 589 509 000	2 290 759 248	2 290 759 248	1 797 479 196	1 797 479 196	78,47%
1	PROMOTION ET PROTECTION DE LA FAMILLE	713 000 000	713 000 000	1 816 783 248	1 816 783 248	1 488 250 529	1 488 250 529	81,92%
2	MOBILISATION DES COMMUNAUTES POUR LA SANTE ET LES PFE	383 089 000	383 089 000	116 080 000	116 080 000	44 639 958	44 639 958	36,46%
3	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	493 420 000	493 420 000	357 896 000	357 896 000	264 588 709	264 588 709	73,93%
574	APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	3 117 478 774	3 117 478 774	2 571 472 777	2 571 472 777	2 432 926 742	2 408 088 174	93,65%

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 049 924 426	1 049 924 426	702 321 470	702 321 470	696 591 053	696 591 053	96,36%
2	ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION	110 929 400	110 929 400	66 600 000	66 600 000	66 599 294	66 599 294	100
3	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE	192 250 000	192 250 000	143 330 227	143 330 227	142 880 569	142 880 569	99,69%
4	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	143 073 764	143 073 764	142 859 952	142 859 952	142 859 952	142 859 952	100
5	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	964 437 656	964 437 656	1 145 947 228	1 145 947 228	1 014 552 454	1 009 552 445	88,10%
6	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	315 878 382	315 878 382	191 131 278	191 131 278	190 521 441	190 482 122	99,66%
7	DEVELOPPEMENT DES TIC	38 064 191	38 064 191	9 000 000	9 000 000	8 995 000	8 995 000	99,94%
8	CONTROLE ET AUDIT INTERNE	152 964 191	152 964 191	115 800 000	115 800 000	115 754 357	115 754 357	99,96%
9	CONSEIL JURIDIQUE	26 764 191	26 764 191	19 999 807	19 999 807	19 999 807	19 999 807	100
10	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE	46 764 191	46 764 191	16 292 815	16 292 815	16 282 815	16 282 815	99,94%
11	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	76 428 382	76 428 382	18 190 000	18 190 000	17 890 000	17 890 000	98,35%
575	PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE	3 145 512 226	3 145 512 226	2 706 210 833	2 706 210 833	913 300 025	873 300 026	32,27%
1	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME	492 000 000	492 000 000	441 600 000	441 600 000	340 282 165	340 282 165	72,53%
2	INSTITUTIONALISATION DU GENRE	525 449 000	525 449 000	270 804 000	270 804 000	162 544 434	162 544 434	60,02%
3	AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME	1 376 900 000	1 376 900 000	1 368 392 079	1 368 392 079	386 893 161	371 893 163	27,18%
4	RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE NATIONALE EN STRUCTURES D'ENCADREMENT DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	751 163 226	751 163 226	625 414 754	625 414 754	23 580 265	18 580 266	2,97%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 852 500 000</b>	<b>7 852 500 000</b>	<b>7 568 442 858</b>	<b>7 568 442 858</b>	<b>5 143 705 963</b>	<b>5 078 867 396</b>	<b>67%</b>

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations financières du MINPROFF sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS FINANCIERES
Programme 140 autonomisation économique des femmes	Action 01 : renforcement de l'employabilité des femme	Budget révisé : 163 725 Ordonnancement : 49 251 taux d'exécution 30,08%
	Action 02 : développement de l'entrepreneuriat féminin	Budget révisé : 1 116 330 Ordonnancement : 14 450 taux d'exécution : 1,29%
	Action 03 : renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	Budget révisé : 152 500 Ordonnancement : 151 794 taux d'exécution : 99,54%
	Action 04 : appui aux femmes exerçant dans le commerce informel	Budget révisé : 29 750 Ordonnancement : 29 750 taux d'exécution : 100,00%
Programme 141 promotion sociale de la femme et du genre	Action 01 : renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre	Budget révisé : 25 500 Ordonnancement : 22 000 taux d'exécution : 86,27%
	Action 02 : promotion et protection des droits de la femme	Budget révisé : 400 900 Ordonnancement : 20 740 taux d'exécution : 5,17%
	Action 03 promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	Budget révisé : 17 750 Ordonnancement : 12 750 taux d'exécution : 71,83%
	Action 04 participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	Budget révisé : 97 500 Ordonnancement : 8 499 taux d'exécution : 8,72%
	Action 05 institutionnalisation du genre	Budget révisé : 263 375 Ordonnancement : 72 247 taux d'exécution : 27,43%
Programme 142 développement de la famille et protection des droits de l'enfant	Action 01 : développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	Budget révisé : 165 500 Ordonnancement : 17 000 taux d'exécution : 10,27%
	Action 02 : intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	Budget révisé : 89 150 Ordonnancement : 29 149 taux d'exécution : 32,70%
	Action 03 : mobilisation des communautés pour l'adoption des pfe et la demande de services de santé	Budget révisé : 122 105 Ordonnancement : 8 500 taux d'exécution : 6,96%
	Action 04 : promotion et protection des droits de l'enfant	Budget révisé : 192 000 Ordonnancement : 21 234 taux d'exécution : 11,06%
	Action 05 : renforcement des capacités économiques des familles vulnérables	Budget révisé : 164 725 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%

### ■ 3.3. PERSPECTIVES

En cohérence avec les orientations contenues dans le Stratégie Nationale de Développement (SND30) et conformément à son Cadre Stratégique de Performance, les interventions du MINPROFF pour la période 2022-2024 se déclinent en quatre programmes à savoir :

- Programme (140) Autonomisation économique des femmes ;
- Programme (141) Promotion sociale de la femme et du genre ;
- Programme (142) Développement de la famille et protection des droits de l'enfant ;
- Programme (143) Appui institutionnel et gouvernance.

Pour l'exercice 2023 les perspectives se présentent comme suit par programme :

En ce qui concerne **l'autonomisation économique des femmes**, l'emphase sera mise sur les activités suivantes :

- la construction, réhabilitation, équipement et sécurisation de certains Centres de Promotion de la Femme et de la Famille ;
- l'appui à l'insertion professionnelle des femmes et filles formées dans les UTS ;
- l'amélioration de l'offre de formation dans les CPFF ;
- la promotion du football féminin ;
- le renforcement des capacités économiques des femmes ;
- le soutien à l'innovation et à la normalisation des initiatives économiques des femmes entrepreneures ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- la formation des femmes et filles à la création des AGR ;
- la migration des OP féminines en coopératives ;
- le soutien à la résilience socio-économique des femmes vivant en milieu rural face aux crises et aux effets négatifs du changement climatique ;
- la promotion de la femme vivant en milieu rural ;
- la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des femmes exerçant dans le secteur informel;
- la mise en œuvre du Programme GCCASP.

En ce qui concerne **la promotion du statut social de la femme et du genre** l'emphase sera mise sur les activités suivantes :

- la prise en charge holistique des survivants des violences basées sur le genre ;
- la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les VBG et du plan d'action national de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)
- la vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille ;
- le suivi des engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Cameroun en matière de promotion et de protection des droits de la femme ;
- le renforcement des capacités des femmes en participation politique et en leadership ;
- la redynamisation et l'accompagnement du réseau des femmes leaders pour la transformation de l'Afrique chapitre du Cameroun ;
- la protection et le développement des moyens de subsistance des femmes et de sfilles en contexte humanitaire ;
- la mobilisation des ressources pour le programme conjoint sur la lutte contre les VBG;
- la mise en œuvre du plan d'action des résolutions 1325 et connexes;

- l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation ;
- la vulgarisation de la Politique Nationale Genre et le suivi de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne **le Développement de la famille et la protection des droits de l'enfant** l'emphase sera mise sur les activités suivantes :

- l'élaboration de la politique nationale de la famille et d'un plan opérationnel de mise en œuvre ;
- l'élaboration des supports de communication sur les problématiques de la famille et de l'enfant ;
- l'élaboration et mise en œuvre d'un programme de Promotion de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein des familles et des communautés :
- l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ;
- l'octroi des aides et secours aux familles et personnes indigentes et nécessiteuses;
- la traduction et l'édition du référentiel d'ECS validé ;
- la mobilisation des communautés pour la promotion de la santé les PFE et les FO ;
- la mise en œuvre du Programme d'Education Complète à la Sexualité ;
- la révision et la mise en œuvre du plan sectoriel « femme-famille » de lutte contre le VIH/SIDA et les IST :
- l'opérationnalisation de la ligne d'assistance aux enfants ;
- l'accompagnement des familles dans l'enregistrement des naissances ;
- l'appui et l'accompagnement holistique des familles déplacées internes ;
- le suivi des engagements internationaux et régionaux souscrits par le Cameroun en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme de parentalité positive ;
- la vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de l'enfant ;
- la formation des promoteurs des crèches et halte-garderie ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action multisectoriel pour mettre fin aux mariages d'enfants.
- la poursuite de l'élaboration du document unique valant 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rapports p ériodiques de mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE).

Pour ce qui est de **l'appui institutionnel et gouvernance**, il s'agira de conduire les activités suivantes:

- la tenue des réunions de coordination ;
- la coordination des programmes ;
- l'organisation de la Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux, Déconcentrés et des Unités Techniques Spécialisées ;
- le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et du Plan d'action 2023 ;
- l'organisation des réunions du dialogue de gestion ;
- l'actualisation et l'édition du Manuel des Procédures Administratives et du Guide de l'Usager
- l'élaboration du CDMT 2024-2026 ;
- la revue et l'actualisation des contenus des programmes du MINPROFF;
- l'élaboration du Plan d'Actions du MINPROFF 2023 ;
- la production du RAP 2022 ;
- l'élaboration du Projet de Performance Annuel (PPA) 2024 ;
- l'actualisation du répertoire des indicateurs genre sensible ;

- l'acquisition des ordinateurs pour les services centraux et déconcentrés ;
- l'acquisition d'un véhicule berline et de deux (02) véhicules pick up 4x4 ;
- la réhabilitation des Délégations Régionales , des Délégations Départementales ;
- l'équipement des Délégations Régionales, des Délégations Départementales et des Délégations d'Arrondissement ;
- la formation continue du personnel ;
- l'actualisation du fichier solde et personnels de l'Etat ;
- l'élaboration des plans de formation et de recrutement ;
- la mise à jour et l'animation permanente du site Web du MINPROFF ;
- l'élaboration d'un schéma directeur informatique et de sécurisation du Système d'Information du MINPROFF ;
- la formation du personnel à l'utilisation des TIC ;
- l'organisation des missions de contrôle interne et d'évaluation du fonctionnement des services du MINPROFF ;
- l'organisation du coaching anti-corruption ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative à Résultats Rapides dans certains CPFF ;
- l'intensification de la médiatisation des activités phares du MINPROFF ;
- la production de quatre (04) numéros de « Femmes et Familles Magazine » ;
- la production de 24 émissions radio « Femmes, Familles et Société » ;
- la réorganisation des archives du MINPROFF ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail ;
- le renforcement de la couverture nationale en services déconcentrés de proximité.

#### ■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Les priorités nationales, définies par le Gouvernement, sont contenues dans la Vision du Développement du Cameroun à l'horizon 2035 et opérationnalisées dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Avec la SND30, le Cameroun « ambitionne de procéder à la transformation structurelle de son économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures ».

Dans le cadre du Développement du capital humain et du bien-être, l'un des piliers de la SND30 dans lequel s'inscrit une grande partie de l'action du MINPROFF, l'objectif est d' « améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ». Eu égard au rôle que jouent la femme et la famille dans les activités agropastorales et aux conséquences des changements climatiques sur les moyens de subsistance des groupes vulnérables, principalement les petites agricultrices, le MINPROFF est également interpellé dans l'atteinte de l'objectif « renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ». Dans le secteur des services sociaux auquel appartient le MINPROFF, le souci du Gouvernement est de « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs ».

La contribution du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille au développement du Cameroun s'inspire des deux (02) documents stratégiques sus cités et des orientations nationales en matière de développement des services sociaux de base. Aussi, le MINPROFF

s'est fixé comme objectif stratégique de promouvoir « **une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome ; une famille stable et harmonieuse** ».

## 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

En cohérence avec ces orientations nationales en matière de développement du pays et des missions assignées au MINPROFF, ses actions s'inscrivent dans le cadre du développement humain et du bien-être, notamment en matière : (i) de prévention et protection sociales ; (ii) de solidarité nationale et justice sociale; (iii) d'éducation sociale et familiale ; (iv) d'emploi et formation professionnelle ; (v) de renforcement des cadres juridique, institutionnel et des capacités.

Aussi le MINPROFF focalise sa contribution au développement du Cameroun sur quatre (04) programmes dont trois (03) techniques et un(01) support. Il s'agit de : Autonomisation économique des femmes(140) ;Promotion du statut social de la femme et du genre(141) ; Développement de la famille et protection des droits de l'enfant(142) et Appui institutionnel et Gouvernance(143).

### CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 140

AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Renforcement de l'employabilité des femmes	Améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi	Nombre de femmes et filles formées, actives occupées	150	200	Rapports d'activités
02	Développement de l'entrepreneuriat féminin	Améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes	Nombre d'entreprises de femmes créées et/ou accompagnées avec l'appui du MINPROFF	478	578	Rapports d'activités
03	Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	Améliorer les capacités de production des femmes vivant en milieu rural	Nombre de regroupements des femmes vivant en milieu rural appuyés par le MINPROFF	217	450	Rapports d'activités

### CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 141

PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
02	Promotion et protection des droits de la femme	Renforcer les mesures de protection et de vulgarisation des droits de la femme	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur des droits de la femme	10 000 000	11 000 000	Rapports d'activités
03	Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	Améliorer la participation et la représentation des femmes dans la prise de décision	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur la participation des femmes à la prise de décision	3 000	4 000	Rapports d'activités
04	Promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	Renforcer la participation et la protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	Nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité aux niveaux local, national et international	200	250	Rapports d'activités
05	Institutionnalisation du Genre	Promouvoir la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement	Taux de mise en œuvre des mécanismes de promotion du genre existants	25	30	Rapports d'études, d'activités

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 142

DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	Renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille (l'observatoire de la famille, Plan National de la Famille, etc.)	Nombre de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille	2	2	Rapports d'activités
02	Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	Renforcer les capacités des familles et des communautés à la promotion de l'harmonie sociale	Nombre de mariages célébrés avec le concours du MINPROFF	2 500	3 000	Rapports d'activités
03	Mobilisation des communautés pour l'adoption des PFE et la demande de services de santé	Renforcer l'utilisation des PFE dans les familles et la fréquentation des formations sanitaires	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur les PFE	2 500 000	3 000 000	Rapports d'activités
04	Promotion et protection des droits de l'enfant	Renforcer les mesures et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'enfant	Taux de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant	40	50	rapports d'études

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 143

APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Coordination et suivi des activités des services	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPROFF	Niveau de mise en place de dispositif de pilotage sur la performance au MINPROFF	97	98	Rapport d'exécution du budget; Rapports d'activités
02	Etudes stratégiques et planification	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPROFF	Nombre d'outils/documents de planification, de programmation, et de budgétisation produits par an dans les délais au MINPROFF	4	4	Rapports d'activités; documents produits
03	Gestion financière et budgétaire	Assurer la bonne exécution financière des programmes au MINPROFF	Nombre de document financier et budgétaire produits par an et dans les délais au MINPROFF	2	3	Rapports d'activités
04	Développement du système d'information statistique	mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	7	10	Rapports d'activités des services
05	Amélioration du cadre de travail au MINPROFF	Améliorer la proportion de personnes disposant d'un poste de travail fixe	Nombres de bâtiments des services centraux et déconcentrés construits ou réhabilités et équipés	50	55	Rapports d'activités; rapports d'exécution du BIP
06	Développement des ressources humaines	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINPROFF	Proportion du personnel du MINPROFF ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	75	77	Rapports d'activités
08	Contrôle et audit interne au MINPROFF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINPROFF	Nombre de rapports de mission d'inspection produits au MINPROFF par an	22	25	Rapports d'activités; rapports des missions d'inspection
10	Communication et relation publique au MINPROFF	Accroître la visibilité des actions menées au MINPROFF	Nombre d'activité ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	40	45	Rapports d'activités
11	Gestion des ressources documentaires	Améliorer la gestion des ressources documentaires	Proportion de service disposant d'un système d'archivage fonctionnel	80	85	Rapports d'activités



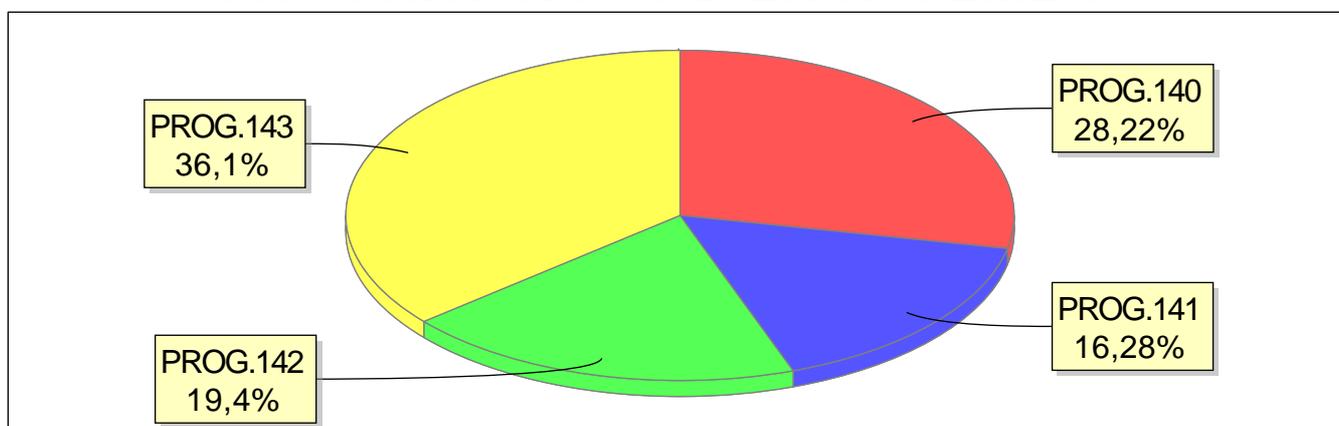
**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTENU DES PROGRAMMES**



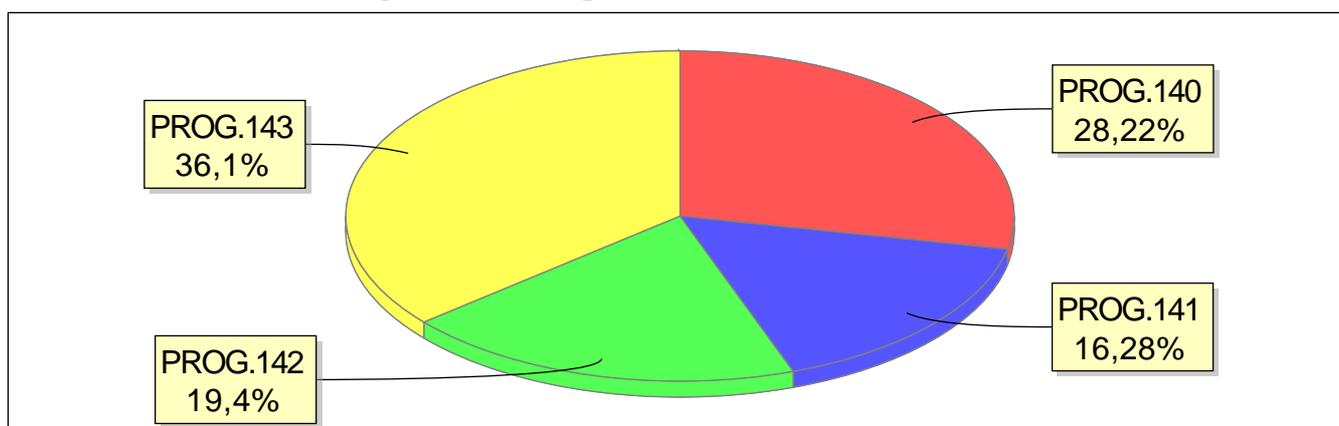
## REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
140 AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	1 881 726 226	1 881 726 226	714 520 000	714 520 000	2 596 246 226	2 596 246 226
141 PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	1 498 200 258	1 498 200 258	0	0	1 498 200 258	1 498 200 258
142 DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	1 785 189 000	1 785 189 000	0	0	1 785 189 000	1 785 189 000
143 APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	2 805 884 516	2 805 884 516	515 480 000	515 480 000	3 321 364 516	3 321 364 516
<b>TOTAL</b>	<b>7 971 000 000</b>	<b>7 971 000 000</b>	<b>1 230 000 000</b>	<b>1 230 000 000</b>	<b>9 201 000 000</b>	<b>9 201 000 000</b>

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



## CREDITS DE PAIEMENT





## **6. PROGRAMME 140**

**AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**ISABELLE LAFORTUNE MAKOTA NEE MOUNAH DIPITA**



## ■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Avec la SND30, le Cameroun « ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures ». Le développement du Capital Humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, deux des piliers de la SND30 interpellent le MINPROFF à plus d'un titre, eu égard au rôle prépondérant que jouent les femmes dans le secteur informel où elles sont plus de la moitié (51,4%) et les activités agropastorales. Autonomiser économiquement les femmes va à coup sûr entraîner une création de richesses et contribuer ainsi à la transformation de l'économie du pays.

Le souci majeur, dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 est de faire de la femme, un acteur clé de développement. Aussi, le MINPROFF entend mettre un accent particulier sur l'autonomisation économique de la femme. Cette initiative part du fait que les femmes, qui représentent 50,5% de la population nationale (3èmeRGPH), sont les plus touchées par la pauvreté. Et selon une étude commandée par le BIT en 2013, les femmes en général et les femmes rurales (71,6 % de femmes) en particulier ont plus de difficultés à créer ou à développer leurs activités du fait d'un climat des affaires globalement moins favorable. Leur situation est d'autant plus précaire qu'elles ont difficilement accès aux ressources productives comme la terre et le crédit. De plus, il convient de relever que la réduction de la dépendance économique des femmes constitue un levier important pour la promotion de ces dernières. Ainsi, le Programme « Autonomisation économique des femmes » vise à renforcer leur pouvoir économique à travers : (i)- le renforcement de leur employabilité ; (ii)- le développement de l'entrepreneuriat féminin ; (iii)- le renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural.

L'atteinte de l'objectif de ce Programme sera mesurée à moyen et long terme à travers le taux d'activité des femmes, et à court terme par le nombre des femmes soutenues sur le plan économique par le MINPROFF. Le baseline du premier est évalué à 70% en 2021 avec comme cible 77% en 2025. Celui du second indicateur est de 5852 en 2021 avec pour cible 9500 en 2025.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 Renforcer le pouvoir économique des femmes

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'activité des femmes	%	2022	70	2023	72

**PROGRAMME 140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'activité des femmes	
Objectif	Renforcer le pouvoir économique des femmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Economique de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, DPSF, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	qualitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	nombre de femmes actives/nombre de femmes de la population	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 72.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 72
	Année: 2024	Valeur: 75
	Année: 2025	Valeur: 77
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'enquêtes et d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	INS, DEPC, DPEF, INS	
Vérification/ Validation des données	INS, DEPC, DPEF, INS	
Service responsable de la synthèse des données	INS, DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPEF, DEPC, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES FEMMES
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES VIVANT EN MILIEU RURAL

## ■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Dans le cadre du Programme « Autonomisation économique des femmes », le MINPROFF s'est fixé pour objectif de renforcer le pouvoir économique des femmes. De manière spécifique, il s'agira d'améliorer : i) la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi ; ii) les capacités entrepreneuriales des femmes ; et iii) les capacités de production des femmes vivant en milieu rural.

Pour y parvenir, le MINPROFF entend mettre en œuvre au cours des trois prochaines années (2023-2025) trois actions, à savoir : i) le renforcement de l'employabilité des femmes ; ii) le développement de l'entrepreneuriat féminin ; iii) et le renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural. La réalisation desdites actions s'appuiera sur les stratégies d'intervention ci-après : (i)- la structuration des organisations féminines par filières ; (ii)- la vulgarisation des techniques et technologies appropriées aux activités agropastorales des femmes ; (iii)- le partage d'expérience dans le domaine agro silvo pastoral et halieutique ; (iv)- la communication pour le Changement social et comportemental en matière de développement durable ; (v)- le renforcement de partenariats pour le financement des activités agropastorales ; (vi)- le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales des femmes ; (vii)- le plaidoyer pour un meilleur accès des femmes aux ressources productives.

L'amélioration de la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi passera entre autres par : i) l'amélioration de l'offre de formation dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) ; ii) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des femmes et filles formées ; iii) la promotion du football féminin ; et iv) le renforcement des capacités économiques des femmes.

Le développement de l'entrepreneuriat féminin s'appuiera sur des activités de renforcement des capacités managériales et entrepreneuriales des femmes et des appuis divers, notamment en ce qui concerne la création d'entreprises et la normalisation de leurs initiatives économiques.

L'accompagnement à la structuration des organisations paysannes féminines en coopératives, le soutien à la résilience socioéconomique des femmes rurales face aux crises et aux effets négatifs du changement climatique, l'octroi des appuis en matériel agropastoral et des subventions ainsi que la facilitation de l'accès des femmes aux facteurs de production constitueront des préalables pour le renforcement des capacités de production des femmes

vivant en milieu rural. Au cours de l'année 2023, l'accent sera mis sur les activités ci-après : (i)- la poursuite de la construction, réhabilitation, équipement et sécurisation des Unités Techniques Spécialisées (UTS) du MINPROFF ; (ii)- l'appui à l'insertion professionnelle des femmes et filles formées dans les UTS ; (iii)- l'amélioration de l'offre de formation dans les CPFF ; (iv)- la promotion du football féminin ; (v)- le renforcement des capacités économiques des femmes ; (vi)- le soutien à l'innovation et à la normalisation des initiatives économiques des femmes entrepreneures ; (vii)- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; (viii)- la formation des femmes et filles à la création des AGR ; (ix)- la migration des OP féminines en coopératives ; (x)- le soutien à la résilience socio-économique des femmes vivant en milieu rural face aux crises et aux effets négatifs du changement climatique ; (xi)- la promotion de la femme vivant en milieu rural ; (xii)- la mise en œuvre du Programme GCCASP.

En termes de ressources, la mise en œuvre du Programme 140 mobilisera des ressources humaines, matérielles et financières, comme décliné ainsi qu'il suit :

S'agissant des ressources humaines, outre les acteurs impliqués directement dans la mise en œuvre dudit Programme tels que le responsable du Programme, le contrôleur de gestion, les responsables d'actions et d'activités, l'on peut répertorier d'autres structures du MINPROFF qui viennent en appui, à savoir : le SG, la DAG, la DEPC, les DRPROFF, les DDPROFF et les CPFF. Des acteurs externes pourront également être sollicités notamment les Ministères Sectoriels tels que le MINEPAT, le MINFI, le MINPMEESA, le MINCOMMERCE, le MINEPDED, le MINADER et le MINEPIA.

### 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION 01**

##### Renforcement de l'employabilité des femmes

Cette action vise à remédier au problème de faible employabilité des femmes à travers l'amélioration de leur compétitivité sur le marché de l'emploi. Pour y parvenir, les principales activités ci-après seront menées : (i)- la construction, réhabilitation, équipement et sécurisation des Unités Techniques Spécialisées (UTS) du MINPROFF ; (ii)- l'appui à l'insertion professionnelle des femmes et filles formées dans les UTS ; (iii)- l'amélioration de l'offre de formation dans les CPFF ; (iv)- la promotion du football féminin ; (v)- le renforcement des capacités économiques des femmes.

L'indicateur retenu pour cette action est le nombre des femmes et filles formées, actives occupées. Le baseline en 2021 est de 150 avec une cible de 400 en 2025 ; et comme cibles intermédiaires 200 en 2023 et 300 en 2024.

#### **OBJECTIF 1.** Améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre de femmes et filles formées, actives occupées	nb	2022	150	2023	200

**ACTION 02****Développement de l'entrepreneuriat féminin**

A travers cette action, il sera question d'adresser la problématique des compétences entrepreneuriales et managériales des femmes ainsi que celle de leur accès aux services financiers. Les principales activités à réaliser sont les suivantes : (i)- le soutien à l'innovation et à la normalisation des initiatives économiques des femmes entrepreneures ; (ii)- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; (iii)- la formation des femmes et filles à la création des AGR. L'indicateur de cette action est le nombre d'entreprises de femmes créées et/ou accompagnées avec l'appui du MINPROFF. Le baseline en 2021 est de 478 avec une cible de 878 en 2025 ; et comme cibles intermédiaires 678 en 2023 et 778 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'entreprises de femmes créées et/ou accompagnées avec l'appui du MINPROFF	nb	2022	478	2023	578

**ACTION 03****Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural**

Cette action vise à améliorer les capacités de production des femmes vivant en milieu rural à travers la facilitation de leur accès aux technologies et aux intrants ainsi qu'aux ressources productives telles que la terre. Les principales activités de cette action sont les suivantes : (i)- la migration des Organisations Paysannes (OP) féminines en coopératives ; (ii)- le soutien à la résilience socio-économique des femmes vivant en milieu rural face aux crises et aux effets négatifs du changement climatique ; (iii)- la promotion de la femme vivant en milieu rural ; (iv)- la mise en œuvre du Programme GCCASP.

L'indicateur de cette action est le nombre des regroupements de femmes vivant en milieu rural appuyés par le MINPROFF. Le baseline en 2021 est de 217 avec une cible de 1000 en 2025 ; et comme cibles intermédiaires 450 en 2023 et 900 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Améliorer les capacités de production des femmes vivant en milieu rural

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de regroupements des femmes vivant en milieu rural appuyés par le MINPROFF	nb	2022	217	2023	450

**PROGRAMME 140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de femmes et filles formées, actives occupées	
Objectif	Améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	
Action concernée par l'objectif	01 - Renforcement de l'employabilité des femmes	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Economique de la Femme(DPEF)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 200.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 200
	Année: 2024	Valeur: 300
	Année: 2025	Valeur: 400
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités et d'enquêtes	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPEF, DEPC, DAG, INS	
Vérification/ Validation des données	DPEF, DEPC, DAG, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DPEF, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPEF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'entreprises de femmes créées et/ou accompagnées avec l'appui du MINPROFF	
Objectif	Améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	
Action concernée par l'objectif	02 - Développement de l'entrepreneuriat féminin	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Economique de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 578.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 578
	Année: 2024	Valeur: 678
	Année: 2025	Valeur: 778
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPEF, DEPC, DAG, INS	
Vérification/ Validation des données	DPEF, DEPC, DAG, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DPEF, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPEF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de regroupements des femmes vivant en milieu rural appuyés par le MINPROFF	
Objectif	Améliorer les capacités de production des femmes vivant en milieu rural	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	140 - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	
Action concernée par l'objectif	03 - Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Economique de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 450.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 450
	Année: 2024	Valeur: 900
	Année: 2025	Valeur: 1000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités et d'enquêtes	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPEF, DEPC, DAG	
Vérification/ Validation des données	DPEF, DEPC, DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPEF	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

#### ■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Renforcement de l'employabilité des femmes	508 446 226	508 446 226	664 520 000	664 520 000	1 172 966 226	1 172 966 226
02	Développement de l'entrepreneuriat féminin	1 318 280 000	1 318 280 000	0	0	1 318 280 000	1 318 280 000
03	Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	55 000 000	55 000 000	50 000 000	50 000 000	105 000 000	105 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 881 726 226</b>	<b>1 881 726 226</b>	<b>714 520 000</b>	<b>714 520 000</b>	<b>2 596 246 226</b>	<b>2 596 246 226</b>



## **7. PROGRAMME 141**

**PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME  
ET DU GENRE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**MARTINE ATANGANA MBEZELE**



## ■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La promotion et la protection des droits de l'Homme, en général, celles des droits de la femme, en particulier, constituent une préoccupation permanente des pouvoirs publics. Le Gouvernement du Cameroun, qui place la promotion des droits de la femme au centre de la stratégie de développement socio-économique, en fait par ailleurs un élément majeur du processus de démocratisation pour lequel notre pays en tant qu'Etat de droit est soucieux du bien-être de tous les citoyens. Ces préoccupations se sont traduites, sur le plan interne, par la mise en place d'un cadre juridique dans les domaines civil, politique, social et culturel. Sur le plan régional et international, il s'agit des conventions ratifiées par le Cameroun. Ces instruments juridiques de promotion des droits de la femme doivent être vulgarisés de manière à en assurer une appropriation sociale et institutionnelle optimale, à même de déclencher une dynamique d'action commune à tous les niveaux. Il s'agit de garantir la protection des droits humains et citoyens des femmes pour permettre à celles-ci d'intervenir, au même titre que les hommes, dans la vie de la nation, tout en bénéficiant des avantages découlant de l'effort de développement. Cela passe par des actions de sensibilisation, de conscientisation, de plaidoyer et d'éducation auprès des communautés, des leaders d'opinion, des dépositaires de l'autorité traditionnelle, en vue d'un changement de comportements et d'attitudes vis-à-vis des femmes.

De même, le Cameroun est attaché aux valeurs et principes de protection des droits et du caractère sacré de la personne humaine, et combat toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. La lutte contre les violences constitue un des axes majeurs de l'action que mène le Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre des Très Hautes Directives du Chef de l'Etat en matière de promotion et protection des droits de la femme et des filles. A ce titre, le Gouvernement a élaboré une Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, un plan d'action national de lutte contre les mutilations génitales féminines, ainsi qu'un plan d'action national des résolutions 1325 et connexes. Ces documents stratégiques ont été actualisés en tenant compte des contextes sanitaire, humanitaire et sécuritaire et de la décentralisation pour permettre à l'être humain d'être au centre des préoccupations, en tenant compte des spécificités des hommes et des femmes.

En outre, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les facteurs de risque de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris l'insécurité alimentaire, le chômage et la pauvreté. Elle a renforcé certaines causes profondes de violence telles que les stéréotypes liés au genre et aux normes sociales néfastes.

Par ce programme, le MINPROFF se propose de contribuer à la réduction des discriminations à l'égard de la femme. Les mesures envisagées à cet effet visent à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes au Cameroun. A cet égard, des mesures seront prises en vue d'institutionnaliser le genre, pour assurer la prise en compte des spécificités des hommes et des femmes dans les politiques et actions sectorielles, sans que soit négligée la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme.

■ **OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**OBJECTIF 1** Améliorer le statut et la situation de la femme

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de femmes victimes de discriminations	nb	2022	10 000	2023	15 000

**PROGRAMME 141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de femmes victimes de discriminations	
Objectif	Améliorer le statut et la situation de la femme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Sociale de la Femme (DPSF)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 15000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 15000
	Année: 2024	Valeur: 20000
	Année: 2025	Valeur: 25000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'enquêtes et d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	BUCREP, DEPC, DAG, DPSF, INS	
Vérification/ Validation des données	BUCREP, DEPC, DAG, DPSF, INS	
Service responsable de la synthèse des données	BUCREP, DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 02:** PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME
- ACTION 03:** PROMOTION DU LEADERSHIP FÉMININ ET PARTICIPATION DES FEMMES À LA PRISE DES DÉCISIONS
- ACTION 04:** PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET PROTECTION DES FEMMES DANS LES ACTIONS HUMANITAIRES, DE PAIX ET SÉCURITÉ
- ACTION 05:** INSTITUTIONNALISATION DU GENRE

## ■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le programme Promotion du statut social de la femme et du genre doit conduire à un réel changement avec une forte mobilisation communautaire pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et réduire les discriminations à travers quatre actions « la promotion et la protection des droits de la femme », « la promotion du leadership féminin et de la participation des femmes à la prise de décision », « la promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité » et « l'institutionnalisation du genre ». La réalisation de ces actions passera par les stratégies décrites ci – dessous :

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder à la Vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille, au suivi des engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Cameroun en matière de promotion et protection des droits de la femme, au renforcement de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, à la célébration des journées commémoratives dédiées à la femme, au renforcement des capacités des femmes en politique, à la redynamisation et accompagnement du Réseau des Femmes Leaders pour la Transformation de l'Afrique, Chapitre du Cameroun, à la Protection et développement des moyens de subsistances des femmes et des filles en contexte humanitaire, à la mise en œuvre du Plan d'action des Résolutions 1325 et connexes, à l'intégration du genre dans la Planification et la Budgétisation, à la vulgarisation et suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, à la mise en œuvre du Plan d'action multisectoriel de la PNG

## ■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

**ACTION 02****Promotion et protection des droits de la femme**

L'objectif poursuivi dans cette action est de « renforcer les mesures de protection et de vulgarisation des droits de la femme », l'indicateur étant le nombre de personnes, hommes et femmes sensibilisées sur les droits de la femme. Il s'agira concrètement de promouvoir les droits de la femme à travers la sensibilisation et le plaidoyer contre les Violences Basées sur le Genre y compris les pratiques culturelles néfastes ainsi que la prise en charge holistique des victimes ; la sensibilisation et le plaidoyer pour le respect des droits des femmes et filles ; la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme auprès des acteurs sociaux et institutionnels ; la Communication pour le Changement de Comportement en matière de protection et d'encadrement des femmes et des filles.

**OBJECTIF 1.** Renforcer les mesures de protection et de vulgarisation des droits de la femme

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur des droits de la femme	nb	2021	10 000 000	2023	11 000 000

**ACTION 03****Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions**

Il s'agira ici d'améliorer la participation et la représentativité des femmes dans la sphère de prise de décision ; l'indicateur retenu est le nombre de personnes, hommes et femmes, sensibilisées sur la participation des femmes à la prise de décision à travers le renforcement des capacités pour qu'elles puissent prendre des décisions et exercer le pouvoir surtout dans le processus électoral et le plaidoyer pour la prise de mesure favorisant la pleine participation et l'égalité d'accès aux postes de prise de décision.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la participation et la représentation des femmes dans la prise de décision

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur la participation des femmes à la prise de décision	nb	2022	3 000	2023	4 000

**ACTION 04****Promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité**

L'objectif poursuivi est de « Renforcer la Participation et la protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité », avec comme indicateurs de mesure de la performance, la proportion de femmes déplacées internes ayant bénéficié d'une réponse humanitaire et le nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité aux niveaux local, national et international. Les principales stratégies pour atteindre ces résultats consisteront à renforcer les capacités des femmes pour qu'elles puissent participer pleinement

aux opérations de paix et à effectuer des plaidoyers pour leur réelle implication dans le volet sécurité sans oublier l'implémentation du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 et connexes sur femmes, paix et sécurité.

**OBJECTIF 1.** Renforcer la participation et la protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité aux niveaux local, national et international	nb	2022	200	2023	250

### ACTION 05

#### Institutionnalisation du Genre

Il s'agira de Promouvoir la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement, avec comme indicateurs, le taux de mise en œuvre des mécanismes de promotion du genre et la proportion de CTD et ministères sectoriels disposant de plans et budgets genre sensibles. Il s'agira, à travers cette action d'apporter un appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre à travers la vulgarisation de ladite politique, l'organisation des sessions de renforcement des capacités des différents acteurs et le suivi de son implémentation sur le terrain.

**OBJECTIF 1.** Promouvoir la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre des mécanismes de promotion du genre existants	%	2021	25	2023	30

**PROGRAMME 141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur des droits de la femme	
Objectif	Renforcer les mesures de protection et de vulgarisation des droits de la femme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	
Action concernée par l'objectif	02 - Promotion et protection des droits de la femme	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Sociale de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1.1E7
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 11000000
	Année: 2024	Valeur: 12000000
	Année: 2025	Valeur: 13000000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC et directions techniques	
Vérification/ Validation des données	DEPC et directions techniques	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	directions techniques	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur la participation des femmes à la prise de décision	
Objectif	Améliorer la participation et la représentation des femmes dans la prise de décision	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	
Action concernée par l'objectif	03 - Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Sociale de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 3000
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4000
	Année: 2024	Valeur: 5000
	Année: 2025	Valeur: 6000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC et DPSF, INS	
Vérification/ Validation des données	DEPC et DPSF, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité aux niveaux local, national et international	
Objectif	Renforcer la participation et la protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	
Action concernée par l'objectif	04 - Promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion Sociale de la Femme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 250.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 250
	Année: 2024	Valeur: 270
	Année: 2025	Valeur: 300
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des documents	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC et DPSF, INS	
Vérification/ Validation des données	DEPC et DPSF, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre des mécanismes de promotion du genre existants	
Objectif	Promouvoir la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	141 - PROMOTION DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DU GENRE	
Action concernée par l'objectif	05 - Institutionnalisation du Genre	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSF	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre effectif de mécanisme de promotion de genre mis en oeuvre par le MINPROFF / le nombre total existant	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 30
	Année: 2024	Valeur: 35
	Année: 2025	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, DPSF, INS	
Vérification/ Validation des données	DEPC, DPSF, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSF, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS**

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
02	Promotion et protection des droits de la femme	817 000 258	817 000 258	0	0	817 000 258	817 000 258
03	Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	45 000 000	45 000 000	0	0	45 000 000	45 000 000
04	Promotion de la participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	30 000 000	30 000 000	0	0	30 000 000	30 000 000
05	Institutionnalisation du Genre	606 200 000	606 200 000	0	0	606 200 000	606 200 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 498 200 258</b>	<b>1 498 200 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 498 200 258</b>	<b>1 498 200 258</b>



## **8. PROGRAMME 142**

**DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET  
PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**COME PARFAIT ZOA MBIDA**



## ■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

En tant qu'organisation, la famille camerounaise fait face à des menaces qui portent atteinte à sa stabilité et à son harmonie. Ces menaces qui mettent en péril le lien familial, sont exacerbées par des conflits endogènes et exogènes, ne sont pas sans conséquence sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, gage d'une paix durable. De plus, la situation économique, sécuritaire et sociale au Cameroun fait qu'il y ait de plus en plus de personnes vulnérables qui sollicitent l'appui du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, ce qui démontre à suffisance le caractère précaire des conditions de vies des populations. En outre, l'on observe de nombreux cas de violation des droits de l'enfant et des atteintes aux droits fondamentaux de la fille y compris en santé de reproduction qui ne sont pas de nature à contribuer à l'épanouissement de cette cible. De nombreuses familles sont exposées à des maladies évitables. Par ailleurs, la montée inquiétante des unions libres a des conséquences fâcheuses sur le développement harmonieux de la famille.

Au regard de ces problématiques non exhaustives qui touchent la famille, le programme 142 s'inscrit en droite ligne des orientations de la vision du Cameroun à l'horizon 2035 et du pilier développement du capital humain et du bien-être de la SND 30. Il apporte quelques réponses stratégiques et opérationnelles à la prise en charge des familles confrontées à ces difficultés.

Il est question dans ce programme : (i)-d'accompagner la légalisation des unions ; (ii)-de prévenir les dysfonctionnements au sein des couples et des familles ; (iii)-d'atténuer les effets néfastes de la pauvreté au sein des communautés; (iv)-de mobiliser les familles et les communautés pour la lutte contre la COVID19, le VIH/SIDA, l'adoption des pratiques familiales essentielles, notamment la lutte contre la malnutrition, la mortalité maternelle, néonatale et infantile juvénile et la sollicitation des services de santé. Il s'agit par ailleurs de développer une synergie d'interventions en faveur de la protection de l'enfant. Aussi le programme s'est-il donné pour objectif de Renforcer le rôle social de la famille et la protection des droits de l'enfant. Il a été retenu comme indicateurs: (i) Proportion de couples n'ayant pas divorcé sur les couples en instance de divorce; (ii) Pourcentage d'enfants ayant subi au moins une forme d'abus (exploitation, violence, etc.) au cours des 12 derniers mois; (iii) Proportion des cas de violence réglés sur les cas signalés.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Renforcer le rôle social de la famille et la protection des droits de l'enfant.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre d'enfants enregistrés à l'état civil avec l'accompagnement du MINPROFF	nb	2022	15 000	2023	20 000

**PROGRAMME 142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'enfants enregistrés à l'état civil avec l'accompagnement du MINPROFF	
Objectif	Renforcer le rôle social de la famille et la protection des droits de l'enfant.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPFDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG, DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 20000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 20000
	Année: 2024	Valeur: 25000
	Année: 2025	Valeur: 25000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPPFDE, DAG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	DPPFDE, DAG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPPFDE	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DÉVELOPPEMENT DU CADRE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DE L'INSTITUTION FAMILLE
- ACTION 02:** INTENSIFICATION DE L'ÉDUCATION À LA VIE MARITALE, FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE ET À LA PROMOTION DE LA PAIX ET COHÉSION SOCIALE
- ACTION 03:** MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS POUR L'ADOPTION DES PFE ET LA DEMANDE DE SERVICES DE SANTÉ
- ACTION 04:** PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

## ■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Pour atteindre son objectif, le programme 142 met en œuvre les stratégies ci-après : (i)- le soutien et l'appui aux personnes vulnérables ; (ii)- la mise en place des cadres de collaboration avec les communes pour l'établissement des actes de naissance aux enfants ; (iii)- la mobilisation des leaders traditionnels, des organisations à base communautaire et des médias dans la sensibilisation des familles et des communautés sur les droits de l'enfant ; l'importance de la paix et du vivre ensemble ; la lutte contre la COVID19, le VIH/SIDA, l'adoption des pratiques familiales essentielles, notamment la lutte contre la malnutrition, la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et la sollicitation des services de santé ainsi que sur les pratiques culturelles néfastes à l'égard des filles ; (iv)- le plaidoyer en direction des leaders politiques, administratifs, traditionnels, communautaires et religieux ; (v)- le renforcement de capacités des principaux acteurs de la chaîne de protection des droits de l'enfant et de la famille.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder à l'amélioration des connaissances sur la famille et l'enfant, à l'élaboration de la politique nationale de la famille et d'un plan opérationnels de mise en œuvre, au renforcement des capacités et protection des droits des membres de la famille, à l'élaboration et mise en œuvre d'un programme de Promotion de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein des familles et des communautés, au renforcement des capacités économiques des familles démunies/vulnérables, à la révision et mise en œuvre du plan sectoriel « Femmes[1]familles » de lutte contre le VIH/Sida et les IST, à la révision et mise en œuvre du plan opérationnel du MINPROFF en faveur de la lutte contre la malnutrition, à la révision et mise en œuvre du Plan de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, à la mise en œuvre du programme d'Education Complète à la Sexualité (ESC), à la résilience sociale des familles et des communautés face à la COVID-19, à la mobilisation communautaire pour la santé, les PFE et les Fistules Obstétricales, à l'accompagnement des familles dans l'enregistrement des naissances, au suivi des engagements internationaux et régionaux souscrits par le Cameroun en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant, à la mise en œuvre du programme de Parentalité Positive, à la célébration des

jours commémoratives dédiées à l'enfant, à la vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de l'enfant, à la protection de la petite enfance (0-3 ans) à la mise en œuvre du Plan d'Action National Multisectoriel pour mettre fin au mariage d'enfants, à la promotion et protection des droits de l'enfant à tous les niveaux

### 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille

Pour son développement économique et social, le Gouvernement a adopté en 2009, la vision du développement économique à l'horizon 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et unie dans sa diversité ». La stabilité de la cellule familiale paraît donc indispensable. Afin que cette institution puisse pleinement jouer son rôle en tant que moule de reproduction de l'espèce humaine et de transmission des valeurs positives, cette action vise à renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille au Cameroun, par la création de la politique nationale de la famille et de son plan de mise en œuvre opérationnelle. Indicateur : taux de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de valorisation et de protection de l'institution famille.

**OBJECTIF 1.** Renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille (l'observatoire de la famille, Plan National de la Famille, etc.)

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille	nb	2022	2	2023	2

#### ACTION 02

##### Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale

Selon les résultats de l'EDS-V 2018, 43 % des femmes et 44 % des hommes de 15-49 ans ont subi des actes de violences physique ou sexuelle. Environ un quart des femmes de 15-49 ans ont déclaré que leur conjoint avait déjà exercé, au moins, trois des comportements de contrôle cités (physiques, sexuelles et émotionnelles) (26 %). Parmi les hommes de 15-49 ans, 36 % ont déclaré que leur épouse/partenaire avait déjà exercé, au moins, trois des comportements de contrôle sus-cités. Au cours des 12 derniers mois, 32 % des femmes et 22 % des hommes en union ou en rupture d'union ont subi des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part de leur conjoint. Au cours des 12 derniers mois, 45% des femmes et 21 % des hommes en union ou en rupture d'union ont subi des blessures à la suite d'actes de violences physique ou sexuelle commis par le conjoint. Parmi les femmes qui ont subi des violences physique ou sexuelle, un peu plus de la moitié (52 %) n'ont pas recherché d'aide et n'ont parlé à personne de ce qui leur est arrivé. Parmi les hommes, ce

pourcentage est de 54 %.

La mise en œuvre de cette action contribuera donc à renforcer les capacités des familles et des communautés à la promotion de l'harmonie sociale, notamment au sein des couples et familles. Il est question de renforcer les capacités des familles et des communautés à la promotion de l'harmonie sociale, de la paix et du vivre ensemble nécessaires à la cohésion sociale et à l'harmonie au sein des familles et des couples.

Deux indicateurs permettront de mesurer cette action à savoir le Nombre de mariages célébrés avec le concours du MINPROFF et la Proportion de cas de conflits familiaux résolus par les services du MINPROFF.

**OBJECTIF 1.** Renforcer les capacités des familles et des communautés à la promotion de l'harmonie sociale

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre de mariages célébrés avec le concours du MINPROFF	nb	2022	2 500	2023	3 000

### ACTION 03

#### Mobilisation des communautés pour l'adoption des PFE et la demande de services de santé

Cette action s'inscrit dans le pilier Développement du capital humain et du bien-être de la SND 30, en lien avec l'ODD3, et se focalise sur la promotion de la santé et de la nutrition afin de contribuer à améliorer, aux côtés du Ministère de la Santé Publique, les indicateurs liés à la santé de la mère et de l'enfant et aux maladies transmissibles et non transmissibles.

Par cette action, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille entend mobiliser les familles et les communautés pour l'adoption des Pratiques Familiales Essentielles (utilisation de la moustiquaire imprégnée, planification familiale, allaitement maternel consultation prénatale, vaccination des enfants etc...) et contribuer à travers la sensibilisation de ses cibles à améliorer la fréquentation des formations sanitaires.

**OBJECTIF 1.** Renforcer l'utilisation des PFE dans les familles et la fréquentation des formations sanitaires

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur les PFE	nb	2022	2 500 000	2023	3 000 000 000

### ACTION 04

#### Promotion et protection des droits de l'enfant

L'objectif de cette action est de contribuer au bien-être holistique de l'enfant. Cela passe par le suivi permanent des activités des structures d'encadrement de la petite enfance (0-3 ans), la promotion de la parentalité positive, la lutte contre les pratiques culturelles néfastes à l'instar des mariages d'enfants, le signalement et le référencement des enfants victimes de violences en vue de leur prise en charge. Cette action vise également la vulgarisation des mesures et mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant. La performance de cette action sera mesurée par deux indicateurs à savoir

- Nombre de personnes, hommes et femmes, sensibilisées sur les droits de l'enfant et,
- Taux de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant.

**OBJECTIF 1.** Renforcer les mesures et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'enfant

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant	%	2022	40	2023	50

**PROGRAMME 142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille	
Objectif	Renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de valorisation de l'institution famille (l'observatoire de la famille, Plan National de la Famille, etc.)	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	
Action concernée par l'objectif	01 - Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPFDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2
	Année: 2024	Valeur: 2
	Année: 2025	Valeur: 2
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, DPPFDE	
Vérification/ Validation des données	DEPC, DPPFDE	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPPFDE	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de mariages célébrés avec le concours du MINPROFF	
Objectif	Renforcer les capacités des familles et des communautés à la promotion de l'harmonie sociale	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	
Action concernée par l'objectif	02 - Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPFDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 3000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 3000
	Année: 2024	Valeur: 3500
	Année: 2025	Valeur: 4000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, DPPFDE	
Vérification/ Validation des données	DEPC, DPPFDE	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPPFDE	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes (Hommes et femmes) sensibilisées sur les PFE	
Objectif	Renforcer l'utilisation des PFE dans les familles et la fréquentation des formations sanitaires	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	
Action concernée par l'objectif	03 - Mobilisation des communautés pour l'adoption des PFE et la demande de services de santé	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPFDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 3.0E9
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 3000000
	Année: 2024	Valeur: 3500000
	Année: 2025	Valeur: 4000000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, DPPFDE, INS	
Vérification/ Validation des données	DEPC, DPPFDE, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPPFDE, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE...**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant	
Objectif	Renforcer les mesures et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'enfant	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	142 - DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	
Action concernée par l'objectif	04 - Promotion et protection des droits de l'enfant	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPFDE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG, INS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre de mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant réalisés par le MINPROFF/ le nombre de mécanismes légaux et institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant existants)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, DPPFDE, INS	
Vérification/ Validation des données	DEPC, DPPFDE, INS	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC, INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPPFDE, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## ■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	651 000 000	651 000 000	0	0	651 000 000	651 000 000
02	Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	273 000 000	273 000 000	0	0	273 000 000	273 000 000
03	Mobilisation des communautés pour l'adoption des PFE et la demande de services de santé	496 389 000	496 389 000	0	0	496 389 000	496 389 000
04	Promotion et protection des droits de l'enfant	364 800 000	364 800 000	0	0	364 800 000	364 800 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 785 189 000</b>	<b>1 785 189 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 785 189 000</b>	<b>1 785 189 000</b>



## **9. PROGRAMME 143**

**APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**ALAIN SYMPHORIEN NDZANA BILOA**



## ■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le souci du Gouvernement est de disposer d'un cadre moderne et efficace de promotion de la femme et de la famille. Cette ambition se heurte à certaines difficultés majeures notamment : (i)-l'exiguïté des locaux abritant les services; (ii)-l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel ; (iii)-l'insuffisance et la vétusté des équipements ; (iv)-l'absence d'un système d'information moderne.

Pour pallier ces insuffisances, ce programme se propose de mettre en oeuvre un ensemble d'actions visant à doter le MINPROFF d'infrastructures, d'équipements et de ressources humaines lui permettant d'assurer efficacement à la femme et à la famille, la place d'acteurs clés dans le dispositif mis en place par le Gouvernement pour accélérer la croissance économique et réduire significativement la pauvreté. De même, il sera question de renforcer les capacités des acteurs et des mécanismes de la promotion de la femme et de la famille, de promouvoir la bonne gouvernance, notamment la lutte contre la corruption et la gestion axée sur les résultats.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 Renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées	%	2022	96	2023	97

**PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées	
Objectif	Renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{nombre d'activités budgétisées réalisées} / \text{nombre d'activités budgétisées}) * 100$	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 97.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activité	
Mode de collecte des données	exploitation du rapport	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, SG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	DAG, SG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

### ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES
- ACTION 02:** ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION
- ACTION 03:** GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE
- ACTION 04:** DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE
- ACTION 05:** AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINPROFF
- ACTION 06:** DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 08:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINPROFF
- ACTION 10:** COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPROFF
- ACTION 11:** GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

### ■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Ce programme centre sont intervention sur l'amélioration du cadre institutionnel à travers: (i)-la formation des personnels ; (ii)-l'amélioration du cadre et des conditions de travail ; (iii)-le contrôle et l'audit interne ; (iv)-le conseil juridique ; (v)-la coordination et le suivi des activités des services ; (vi)-le plaidoyer pour l'accroissement des ressources; (vii)-la poursuite du déploiement des services sur l'ensemble du territoire national.

Année	Enveloppe budgétaire
2023	3 640 832 000 FCFA
2024	3 769 475 000 FCFA
2025	3 326 630 000 FCFA

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder à la production des données statistiques pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de promotion et protection de la famille, de la femme et de l'enfant, à l'élaboration d'une matrice de suivi de la performance de la mise en œuvre de

la PNG et stabilisation de l'outil marqueur genre du budget

### 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### Coordination et suivi des activités des services

Il est question dans cette action d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPROFF. Aussi, la gestion axée sur les résultats est placée au cœur de toutes les actions à mener. Le pilotage par la performance sera implémenté. L'indicateur c'est le niveau de mise en place du dispositif de pilotage par la performance au MINPROFF. Le baseline est de 90% en 2018 et la cible est fixée à 100% en 2024.

**OBJECTIF 1.** Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de mise en place de dispositif de pilotage sur la performance au MINPROFF	%	2022	97	2023	98

#### ACTION 02

##### Etudes stratégiques et planification

Il s'agit ici d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPROFF, à travers une bonne planification et programmation des activités à mener. Le bon fonctionnement de la chaîne PPBS est au centre de cette action. L'indicateur est le nombre de documents de planification, de programmation, et de budgétisation produits par an dans les délais au MINPROFF. Le baseline est de 04 en 2020 et la cible 04 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'outils/documents de planification, de programmation, et de budgétisation produits par an dans les délais au MINPROFF	nb	2022	4	2023	4

#### ACTION 03

##### Gestion financière et budgétaire

L'objectif de cette action est d'assurer la bonne exécution financière des programmes au MINPROFF. L'indicateur est le nombre de documents financiers et budgétaires produits par an et dans les délais au MINPROFF. Baseline : 02 documents en 2020 et la cible est de 02 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Assurer la bonne exécution financière des programmes au MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de document financier et budgétaire produits par an et dans les délais au MINPROFF	nb	2022	2	2023	3

**ACTION 04**

## Développement du système d'information statistique

Il est question de la mettre en place un système d'information statistiques fonctionnel et efficace avec pour la production et l'utilisation des statistiques générées et sur la famille. L'objectif étant de mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance. La performance de cette action sera mesurée à travers la Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité. Le baseline est 5 en 2018 et la cible 27 en 2024.

**OBJECTIF 1.** mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2022	7	2023	10

**ACTION 05**

## Amélioration du cadre de travail au MINPROFF

L'objectif poursuivi est d'améliorer la proportion de personnes disposant d'un poste de travail fixe ; l'indicateur retenu est le nombre de bâtiments des services centraux et déconcentrés construits ou réhabilités et équipés ; Baseline en 2020 : 15 ; Cible en 2024: 80.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la proportion de personnes disposant d'un poste de travail fixe

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombres de bâtiments des services centraux et déconcentrés construits ou réhabilités et équipés	nb	2022	50	2023	55

**ACTION 06**

## Développement des ressources humaines

Cette action a pour objectif d'améliorer qualitativement les ressources humaines ; son indicateur est la proportion du personnel ayant bénéficié d'un renforcement de capacités. Baseline : 40% en 2020 ; Cible : 75% en 2024.

**OBJECTIF 1.** Accroître qualitativement les ressources humaines au MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion du personnel du MINPROFF ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	%	2022	75	2023	77

**ACTION 08**

## Contrôle et audit interne au MINPROFF

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement et la performance des services au travers du contrôle et de l'audit du fonctionnement des services. L'indicateur : nombre de rapports de missions d'inspection produits par an ; Baseline : 06 en 2020; Cible : 20 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de rapports de mission d'inspection produits au MINPROFF par an	nb	2022	22	2023	25

**ACTION 10**

## Communication et relation publique au MINPROFF

Cette action vise à accroître la visibilité des actions menées. Ceci passe par une bonne médiatisation des activités réalisées. Pour cela, il est question d'utiliser tous les canaux de communication disponibles. L'indicateur est le nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique. Baseline: 50 en 2020 et 75 en 2024.

**OBJECTIF 1.** Accroître la visibilité des actions menées au MINPROFF

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activité ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	nb	2022	40	2023	45

**ACTION 11**

## Gestion des ressources documentaires

L'objectif poursuivi est d'améliorer la gestion des ressources documentaires ; indicateur : proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel ; Baseline : 20 % 2020, Cible : 80% en 2024.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la gestion des ressources documentaires

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de service disposant d'un système d'archivage fonctionnel	%	2022	80	2023	85

## PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en place de dispositif de pilotage sur la performance au MINPROFF	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	01 - Coordination et suivi des activités des services	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre de dispositions mises en place au MINPROFF / nombre total de dispositions prévues pour la mise en place du dispositif de pilotage)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 98.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport Annuel de Performance (RAP) du MINPROFF	
Mode de collecte des données	exploitation du RAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, DAG et DEPC	
Vérification/ Validation des données	SG, DAG et DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	SG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'outils/documents de planification, de programmation, et de budgétisation produits par an dans les délais au MINPROFF	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	02 - Etudes stratégiques et planification	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DAG, directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC, SG, DAG, directions techniques	
Vérification/ Validation des données	DEPC, SG, DAG, directions techniques	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de document financier et budgétaire produits par an et dans les délais au MINPROFF	
Objectif	Assurer la bonne exécution financière des programmes au MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	03 - Gestion financière et budgétaire	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activités de la DAG	
Mode de collecte des données	recensement de tous les documents financiers et de budget élaborés	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, DAG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	SG, DAG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	04 - Développement du système d'information statistique	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	recensement de tous les documents statistiques produits	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC	
Vérification/ Validation des données	DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombres de bâtiments des services centraux et déconcentrés construits ou réhabilités et équipés	
Objectif	Améliorer la proportion de personnes disposant d'un poste de travail fixe	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	05 - Amélioration du cadre de travail au MINPROFF	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 55.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités et procès verbaux de réception	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	DAG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel du MINPROFF ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	
Objectif	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	06 - Développement des ressources humaines	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(nombre de personnel du MINPROFF ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / le nombre total de personnel du MINPROFF)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 77.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	DAG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

**PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de rapports de mission d'inspection produits au MINPROFF par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	08 - Contrôle et audit interne au MINPROFF	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale (IG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG, DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 25.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activité de l'IG	
Mode de collecte des données	exploitation du Rapport	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IG, DAG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	IG, DAG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	IG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activité ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées au MINPROFF	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	10 - Communication et relation publique au MINPROFF	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG, Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	décompte	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapports d'activités	
Mode de collecte des données	exploitations des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, DAG, Directions techniques	
Vérification/ Validation des données	SG, DAG, Directions techniques	
Service responsable de la synthèse des données	SG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

## PROGRAMME 143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de service disposant d'un système d'archivage fonctionnel	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	143 - APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	
Action concernée par l'objectif	11 - Gestion des ressources documentaires	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DEPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(nombre de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel / nombre total de services)*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport d'activités	
Mode de collecte des données	exploitation du rapport	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, SG, DEPC	
Vérification/ Validation des données	DAG, SG, DEPC	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

#### ■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Coordination et suivi des activités des services	937 047 648	937 047 648	0	0	937 047 648	937 047 648
02	Etudes stratégiques et planification	355 000 000	355 000 000	0	0	355 000 000	355 000 000
03	Gestion financière et budgétaire	333 100 000	333 100 000	0	0	333 100 000	333 100 000
04	Développement du système d'information statistique	23 473 764	23 473 764	0	0	23 473 764	23 473 764
05	Amélioration du cadre de travail au MINPROFF	575 677 658	575 677 658	515 480 000	515 480 000	1 091 157 658	1 091 157 658
06	Développement des ressources humaines	223 928 382	223 928 382	0	0	223 928 382	223 928 382
08	Contrôle et audit interne au MINPROFF	171 964 491	171 964 491	0	0	171 964 491	171 964 491
10	Communication et relation publique au MINPROFF	66 764 191	66 764 191	0	0	66 764 191	66 764 191
11	Gestion des ressources documentaires	118 928 382	118 928 382	0	0	118 928 382	118 928 382
<b>TOTAL</b>		<b>2 805 884 516</b>	<b>2 805 884 516</b>	<b>515 480 000</b>	<b>515 480 000</b>	<b>3 321 364 516</b>	<b>3 321 364 516</b>